

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

DD307 Réguler les apprentissages			
Ancien Code	PEDD3B07REGUL	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB3070		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Chantal LECOLIER (lecolierc@helha.be) Céline MOUSSET (moussetc@helha.be) Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à valoriser et responsabiliser les futurs enseignants à travers la mise en place de dispositifs d'évaluation et de régulation des apprentissages, face aux enjeux actuels de l'école.

Le Pacte prévoit en effet une « évolution substantielle des modalités d'évaluation des élèves qui doivent permettre de combiner les principes de bienveillance et d'exigence et qui doivent résolument s'inscrire dans les mécanismes de responsabilisation collective des équipes éducatives. » (2022, p.5).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

- 3.1.1 Maîtriser les contenus disciplinaires, leurs fondements épistémologiques, leur évolution scientifique et technologique, leur didactique et la méthodologie de leur enseignement ;

Sous Compétence 3.2 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

- 3.2.1 Maîtriser les savoirs relatifs aux processus d'apprentissage, aux recherches sur les différents modèles et théories de l'enseignement ;

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.1 la conception et la mise en oeuvre d'une démarche d'enseignement et d'apprentissage, comprenant des pratiques variées de nature à renforcer la motivation et la promotion de la confiance en soi des élèves et à développer leur créativité et leur esprit d'initiative et de coopération ;
- 3.5.2 la conception, le choix et l'utilisation de supports didactiques, de manuels, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques ;
- 3.5.3 la construction et l'utilisation de supports d'observation et d'évaluation ; cette dernière étant spécifiquement à visée compréhensive et formative, favorisant la responsabilisation et la participation de l'élève dans ses apprentissages ;
- 3.5.4 la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique,

d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;

Compétence 4 **LES COMPÉTENCES DU PRATICIEN RÉFLEXIF**

Sous Compétence 4.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

- 4.1.1 Lire de manière critique les résultats de recherches scientifiques en éducation et en didactique et s'en inspirer pour son action d'enseignement ainsi que s'appuyer sur diverses disciplines des sciences humaines pour analyser et agir en situation professionnelle

Sous Compétence 4.2 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

- 4.2.1 Mener, individuellement et avec ses pairs, une observation et une analyse critique et rigoureuse de ses propres pratiques et de leur impact sur les élèves, afin de réguler son enseignement et d'en faire évoluer les stratégies et conditions de mise en oeuvre dans une perspective d'efficacité et d'équité.

Sous Compétence 4.3 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

- 4.3.1 Construire progressivement son identité professionnelle notamment en mobilisant des outils de développement professionnel personnel tel que le portfolio

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de :

- concevoir et mettre en oeuvre des dispositifs d'évaluation qui accompagnent l'élève dans ses apprentissages (diagnostic, zone proximale de développement, besoins spécifiques, différenciation...);
- analyser a posteriori le dispositif appliqué et en dégager des pistes de régulation concrètes.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEDD3B07REGULA Réguler les apprentissages

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEDD3B07REGULA Réguler les apprentissages

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation se fera lors d'un entretien oral sur la base d'un travail écrit.

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

En cas d'échec, l'étudiant représentera l'épreuve dans sa globalité et la retravaillera en fonction des commentaires reçus par les membres du jury.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 2 Go teaching - Section 2

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS	
Tél : +32 (0) 65 40 41 48	Fax : +32 (0) 65 40 41 52
	Mail : edu-mons@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Réguler les apprentissages			
Ancien Code	14_PEDD3B07REGULA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MEXB3071		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Chantal LECOLIER (lecolierc@helha.be) Chantal LECOLIER (lecolierc@helha.be) Céline MOUSSET (mousetc@helha.be) Anne-Claire HOEBEKE (hoebekeac@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à valoriser et responsabiliser les futurs enseignants à travers la mise en place de dispositifs d'évaluation et de régulation des apprentissages, face aux enjeux actuels de l'école

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant sera capable de :

- concevoir des dispositifs complets d'évaluation formative et positive (y compris diagnostique), aboutissant à une évaluation sommative ;
- justifier l'alignement pédagogique du dispositif d'évaluation ;
- justifier ses choix en lien avec les modèles d'apprentissage et taxonomiques (en particulier Bloom et Vygotsky) pour démontrer l'utilité du dispositif d'évaluation dans la gestion de la progression des apprentissages de tous les élèves.
- démontrer comment les étapes d'évaluation formative participent à rendre les enfants actifs, à donner du sens aux apprentissages et à favoriser la prise de conscience de son évolution personnelle par chaque élève. L'approche différenciée doit être explicite;
- mettre en oeuvre les dispositifs d'évaluation conçus et réguler ses pratiques;
- analyser et interpréter les dispositifs appliqués et en dégager des pistes de régulation concrètes.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Notions et concepts en évaluation

- Fonctions (prédictive/diagnostique, formative, certificative) et formes (autoévaluation, coévaluation, évaluation par les pairs, évaluation ipsative, évaluation formatrice, sommative...) de l'évaluation.
- Outils d'évaluation (portfolio, questionnaire, production personnelle, grille critériée, indicateurs, chef d'œuvre, ceintures de compétences...).
- La place de l'erreur dans les apprentissages ; différents types d'erreurs ; la gestion des erreurs.
- Limites et biais de l'évaluation dans le cadre scolaire.

Alignement pédagogique et qualité de l'évaluation (outils de vérification de l'alignement pédagogique : objectifs SMART, dispositif, évaluation) ; taxonomies.

Régulation pédagogique

- L'évaluation au service des apprentissages (observation et régulation ; ajustement pédagogique ; zone proximale de développement et différenciation).
- L'exploitation pédagogique des erreurs.
- L'autorégulation des apprentissages ; la dimension psycho-affective.
- Retours d'information efficaces (caractéristiques des feedbacks constructifs).

Démarches d'apprentissage

Observation et analyse de différents dispositifs d'évaluation destinés au groupe-classe.

Accompagnement à la création de dispositifs d'évaluation, à l'analyse réflexive de leur mise en oeuvre sur le terrain et à la régulation.

Observation et analyse d'indicateurs (réels ou non) de l'enseignement afin de dégager des pistes de régulation au cours d'un travail collaboratif.

Temps de coenseignement (pédagogue et didacticien).

Jeux de rôles.

Dispositifs d'aide à la réussite

Fournir des occasions d'apprentissage diversifiées et significantes, encourager les temps de réflexion et de collaboration.

Accompagner en continu le travail d'appropriation des étudiants (co-évaluations et évaluations formatives).

Sources et références

S. Connac, L. Lescouarch, S. Grandserre, P. Merle, P. Meirieu, P. Perrenoud, J. Stordeur, G. Borst, J. Morrissette, ...
B. Bloom, L. Vygotski, ...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Documents de présentation et ressources sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Epreuve orale intégrée sur base d'un travail écrit réflexif. Les modalités seront précisées sur ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exm	100	Exm	100

Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Lorsqu'un étudiant présente l'épreuve intégrée d'une Unité d'Enseignement, que ce soit en première ou en seconde session, il est tenu de remettre l'ensemble des éléments constitutifs de ladite épreuve dans les délais et selon les modalités fixées par la fiche ECTS et les consignes d'évaluation.

En cas de non-remise d'un travail et/ou de non-présentation ou demande de note de présence pour une partie de l'épreuve, l'étudiant se verra attribuer une note de présence pour l'ensemble de l'Unité d'Enseignement concernée.

Toutefois, le jury d'évaluation peut, dans des circonstances exceptionnelles dûment motivées, décider d'une autre modalité d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).